

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseiller absent : 1
Nombre de Conseiller excusé : 1
Pouvoirs : 1
Date de la Convocation : 30/11/21
Date d'affichage : 30/11/21

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 9 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un octobre à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes MARMIER Noëlle, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna-Maria, VERNUSSE Céline et BIGOT Agnès Ms POLONIA Joseph, VARLET Geoffroy, GABILLET François, et TEPPE Sébastien.

Étaient excusés : M DREYFUS Eric

Ont donné pouvoir : M CONTASSOT Pierre-Olivier a donné pouvoir à Madame WEBER Corinne

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M GABILLET François a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21/10/2021
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commissions Communales
- Délibération : Actualisation tarifs garderie scolaire
- Délibération : Voyage Scolaire à Arneau
- Délibération : Approbation du rapport d'activités 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et collectif
- Délibération : Création d'un nouvel espace cinéraire, relevage des anciennes tombes et modification ou création d'un nouvel ossuaire
- Délibération : Reprise d'une concession abandonnée
- Délibération : Reprise d'une concession abandonnée
- Délibération : Reprise d'une concession abandonnée

- Délibération : Reprise d'une concession abandonnée
- Délibération : Reprise d'une concession abandonnée
- Délibération : Reprise d'une concession abandonnée
- Délibération : Reprise d'une concession abandonnée
- Délibération : Décision modificative n°2
- Questions diverses

Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour.

* Approbation du Conseil Municipal du 21/10/2021

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2021 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

* Communauté de Communes :

✓ *COMMISSION SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES :*

Madame MARMIER Noëlle, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 30 novembre 2021 à Vonnas et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Jeunesse :
 - Retour sur les propositions de nom des structures
 - Présentation du bilan des ALSH des vacances d'été et de la Toussaint
 - Présentation de l'action de la C.C. de la Veyle au sein du temps scolaire en lien avec l'éducation nationale et en périphérie du temps scolaire
- France Services : Présentation du planning de la première période de l'action « Conseiller numérique » et échanges pour la mise en place des autres périodes
- Petite Enfance : Informations sur les dernières évolutions, mise en DSP de la Micro-crèche de Saint-Julien-sur-Veyle
- Social : Présentation de l'association caritative Cantonaide

✓ *COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :*

Monsieur BOYER, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 8 décembre 2021 à Saint-André-d'Huiriat et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Etat d'avancement du SCOT
- Point d'avancement du PLUI
- Point d'avancement de Petites Villes de Demain
- Acheter en Veyle : Le rôle moteur des élus auprès des commerçants
- Economie : Etat des lieux des aides mobilisables pour les entreprises et les commerces

✓ *COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE :*

Madame Corinne WEBER, 4^{ème} adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 9 décembre 2021 à Pont-de-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Bilan du SPPEH
- Retour sur les derniers événements : réunions sur le thème de l'énergie et du Projet Alimentaire Territorial
- La voie bleue : point d'avancement : travaux, conventions

✓ *CONSEIL COMMUNAUTAIRE :*

M Le Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier conseil communautaire qui a eu lieu le 25 octobre 2021 à Saint-André-d'Huiriat et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1- Aménagement et attractivité du territoire

- Voie bleue : acquisition de la parcelle ZC2 située à Grièges
- Convention annuelle d'autorisation et de délégation d'aide « Investir dans mon commerce en Veyle » avec la Région

2- Culture et Tourisme

- Vote des tarifs 2022 pour la Base de Loisirs
- Convention avec l'Inspection Académique pour l'enseignement musical en milieu scolaire

3- Ressources Humaines

- Modification du tableau des emplois
- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- Rapport Social Unique

4- Finances

- Passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022
- Attribution de fonds de concours aux communes dans le cadre du Contrat Avenir Communauté

- Attribution de subventions
- Validation de l'état de frais relatifs au déplacement à Privas d'un vice-président dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial

✓ *CONSEIL COMMUNAUTAIRE :*

M Le Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier conseil communautaire qui a eu lieu le 29 novembre 2021 à Saint-Julien-sur-Veyre et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1 Aménagement et attractivité du territoire

- Avenant à la convention d'animation du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)
- Convention annuelle de partenariat avec l'Association France Active Ain – Initiative Bresse Haut-Bugey
- Débat complémentaire sur les mises à jour des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI
- Avis sur le projet de création d'un périmètre délimité des abords pour la protection d'édifices et parc inscrits au titre des monuments historiques
- Convention de partenariat « Optimisation du réseau logistique pour faciliter l'approvisionnement en produit locaux »

2 Voie Bleue

- Convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Convention de délégation de compétences pour l'organisation et le développement des mobilités actives avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France
- Convention avec le Département de l'Ain relative à l'aménagement de pistes cyclables sur la Route Départementale 51

3 Services aux publics et aux familles

- Attribution du marché de concession pour la gestion de la micro-crèche de Saint-Julien-sur-Veyre

4 Affaires générales

- Signature d'un protocole d'accord avec la SEMCODA suite à la perte d'une subvention pour la réhabilitation du Pôle des services publics de Pont-de-Veyre

5 Ressources humaines

- Prolongation d'un emploi de chargé de mission auprès de la Direction Générale Adjointe en charge de l'Aménagement et de l'Attractivité

6 Finances

- Adoption d'un règlement budgétaire et financier dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57
- Modification de la tarification de certains équipements communautaires
- Attribution de subventions dans le cadre des mesures compensatoires agricoles
- Annulation de titres au profit des communes de Biziat et Sulignat
- Régularisation pour la régie de la Base de Loisirs
- Avis de la Communauté de communes sur l'existence d'un préjudice suite à la mise en débet de deux trésoriers

7 Questions diverses

✓ *CONFERENCE DES MAIRES :*

Monsieur BOYER Dominique, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière conférence qui a eu lieu le 3 septembre 2021 à Pont-de-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Instauration de la taxe GEMAPI
- Point d'actualité sur le Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- Saveurs en Veyle fait son cinéma
- Recensement des sites d'accueil culturel
- Sentiers de randonnée
- Bilan moral de la saison touristique (base de loisirs et office de tourisme)

✓ *SMIDOM :*

Madame Agnès BIGOT, conseillère, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 5 novembre 2021 à Perrex et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu n°10 du Comité Syndical du 17 septembre 2021
- Point sur les opérations des échanges de bacs Mézériat et Vonnas
- Attribution marché location grue
- Avenant marché collecte OMR Bords de Veyle
- Désignation d'un nouveau délégué CNAS
- Remplacement Magalie Lagrange Tableau des effectifs
- Point sur les investissements 2021
- Erreur Trésorerie Châtillon sur encaissement RI 1^{er} semestre
- Evolution encaissement direct des recettes CC BdV
- Evolution des tarifs 2022
- Calendrier mise en œuvre Extension des Consignes de Tri (ECT)
- Planification des opérations broyage de déchets verts
- Questions diverses

* Délibération

Délibération n°211252 : Actualisation tarifs garderies scolaires

A compter du 1^{er} janvier 2022, M le Maire propose au Conseil Municipal une nouvelle tarification du service de la garderie et ce comme suit :

- 1.10 € par demi-heure pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 765 €
- 1.00 € par demi-heure pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 765 €
- Les fratries bénéficieront d'un abattement de 10 % sur le total à payer
- Les frais d'inscription par enfant et pour l'année scolaire : 10.00 € et 5.00 € par enfant suivant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2022, la nouvelle tarification proposée,
- **AUTORISE** M Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette nouvelle tarification et la modification du règlement.

Délibération n°211053 : Voyage scolaire à Armeau

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil Municipal qu'un voyage scolaire a lieu du 20 juin au 23 juin 2022 à Armeau pour les élèves de CE2, CM1 et CM2.

Le montant total de ce voyage s'élève à 19 209.50 € réparti entre les familles, le Sou des Ecoles, la Commune de Saint-André-D'Huriat et la Commune de Cruzilles-Lès-Mépillat. Ce montant est réglé en totalité par le Sou des Ecoles. La Commune règlera sa part d'un montant de 3 259.76 €, soit 28 élèves à 116.42 € à l'association du Sou des Ecoles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de verser la somme de 3 259.76 euros à l'association du Sou des Ecoles Cruzilles/Saint-André, les crédits étant inscrits au budget,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier dont la présente délibération.

Délibération n°211054 : Approbation du rapport de la CLECT (Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes de la Veyle - Evaluation du transfert de charges pour la compétence assainissement collectif

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de communes de la Veyle du 23 septembre 2020,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT, dans sa séance du 23 septembre 2020 a approuvé les montants de charges transférées dans le cadre de la compétence assainissement collectif ;

Considérant que le rapport est annexé à la présente délibération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 23 septembre 2020 tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°211255 : Choix de l'entreprise création d'un nouvel espace cinéraire, relevage des anciennes tombes et modification ou création d'un nouvel ossuaire

Mme Noëlle MARMIER, 2ème adjointe propose au Conseil Municipal, la création d'un nouvel espace cinéraire, le relevage des anciennes tombes et modification ou création d'un nouvel ossuaire.

Des devis ont été demandé à trois entreprises :

- CARRARA : 23 669 € TTC (sans relevage de tombes)
- PGF : 40 100 € TTC
- Marbrerie Ancelle : 25 800,80 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **DECIDE**, de choisir l'entreprise Marbrerie Ancelle pour un montant de 25 800.80 € TTC ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat ;

Délibération n°211256 : Reprise d'une concession abandonnée

Après avoir entendu lecture du rapport, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la Commune :

De la concession numéro **019**

Titulaire : Madame **NEYTARD Edmée**

Personnes inhumées : Monsieur **GUERIN Claude** (1918 à l'âge de 75 ans)

Madame **GUERIN Augustine** (1872-1956)

Dans le cimetière communal de Cruzilles-lès-Mépillat, la concession a plus de trente ans d'existence. Elle a été délivrée en **1956** et la déclaration d'abandon par la famille a été actée le **24/10/2017**, soit plus de deux ans.

Dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en l'état d'abandon.

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence

Considérant qu'il n'y a pas eu d'inhumations depuis moins de 10 ans

Considérant la déclaration d'abandon de la famille depuis plus de deux ans

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **DECIDE**, de reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour des nouvelles inhumations la concession sus indiquée ;
- **DONNE**, tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier dont la présente délibération ;

Délibération n°211257 : Reprise d'une concession abandonnée

Après avoir entendu lecture du rapport, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la Commune :

De la concession numéro **038 et 039**

Titulaire : Monsieur **COCHET**

Personnes inhumées : Monsieur **BRENON Louis** (1859-1923)

Madame **BRENON née BERTHET Louise** (1866-1924)

Madame **BRENON Louise** (1898-1977)

Dans le cimetière communal de Cruzilles-lès-Mépillat, la concession a plus de trente ans d'existence. Elle a été délivrée en **1924** et la déclaration d'abandon par la famille a été actée le **07/10/2017**, soit plus de deux ans.

Dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en l'état d'abandon.

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence

Considérant qu'il n'y a pas eu d'inhumations depuis moins de 10 ans

Considérant la déclaration d'abandon de la famille depuis plus de deux ans

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

➤ **DECIDE**, de reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour des nouvelles inhumations la concession sus indiquée ;

➤ **DONNE**, tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier dont la présente délibération ;

Délibération n°211258 : Reprise d'une concession abandonnée

Après avoir entendu lecture du rapport, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la Commune :

De la concession numéro **096**

Titulaire : Madame **TENON épouse PONCET Denise**

Personnes inhumées : Monsieur **MALPERTUY Eugène** (1900-1972)

Madame **MALPERTUY née PERON Maria** (1901-1975)

Monsieur **MALPERTUY Louis** (1950 à 21 ans)

Dans le cimetière communal de Cruzilles-lès-Mépillat, la concession a plus de trente ans d'existence. Elle a été délivrée en **1949** et la déclaration d'abandon par la famille a été actée le **30/07/2009**, soit plus de deux ans.

Dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en l'état d'abandon.

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence

Considérant qu'il n'y a pas eu d'inhumations depuis moins de 10 ans

Considérant la déclaration d'abandon de la famille depuis plus de deux ans

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

➤ **DECIDE**, de reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour des nouvelles inhumations la concession sus indiquée ;

➤ **DONNE**, tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier dont la présente délibération ;

Délibération n°211259 : Reprise d'une concession abandonnée

Après avoir entendu lecture du rapport, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la Commune :

De la concession numéro **109**

Titulaire : Monsieur **BEAUDET**

Personnes inhumées : Monsieur **BROYER Eugène** (1874-1955)

Dans le cimetière communal de Cruzilles-lès-Mépillat, la concession a plus de trente ans d'existence. Elle a été délivrée en **1976** et la déclaration d'abandon par la famille a été actée le **26/11/2009**, soit plus de deux ans.

Dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en l'état d'abandon.

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence

Considérant qu'il n'y a pas eu d'inhumations depuis moins de 10 ans

Considérant la déclaration d'abandon de la famille depuis plus de deux ans

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

➤ **DECIDE**, de reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour des nouvelles inhumations la concession sus indiquée ;

➤ **DONNE**, tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier dont la présente délibération ;

Délibération n°211260 : Reprise d'une concession abandonnée

Après avoir entendu lecture du rapport, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la Commune :

De la concession numéro **114**

Titulaire : Monsieur **PAUBEL**

Personnes inhumées : Monsieur **PAUBEL Antoine** (1871-1918)

Madame **PAUBEL Gladie** (1897-1918)

Madame **PAUBEL Née FONTAINE Mélanie** (1872-1961)

Dans le cimetière communal de Cruzilles-lès-Mépillat, la concession a plus de trente ans d'existence. Elle a été délivrée en **1957** et la déclaration d'abandon par la famille a été actée le **02/10/2017**, soit plus de deux ans.

Dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en l'état d'abandon.

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence

Considérant qu'il n'y a pas eu d'inhumations depuis moins de 10 ans

Considérant la déclaration d'abandon de la famille depuis plus de deux ans

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

➤ **DECIDE**, de reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour des nouvelles inhumations la concession sus indiquée ;

➤ **DONNE**, tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier dont la présente délibération ;

Délibération n°211261 : Reprise d'une concession abandonnée

Après avoir entendu lecture du rapport, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la Commune :

De la concession numéro **169**

Titulaire : Madame **TROUWEART Claudine**

Personnes inhumées : Monsieur **PERRIER Louis** (1909-1982)

Madame **PERRIER née PELISSON Célestine** (1915-1968)

Dans le cimetière communal de Cruzilles-lès-Mépillat, la concession a plus de trente ans d'existence. Elle a été délivrée en **1968** et la déclaration d'abandon par la famille a été actée le **26/10/1996**, soit plus de deux ans.

Dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en l'état d'abandon.

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence

Considérant qu'il n'y a pas eu d'inhumations depuis moins de 10 ans

Considérant la déclaration d'abandon de la famille depuis plus de deux ans

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

➤ **DECIDE**, de reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour des nouvelles inhumations la concession sus indiquée ;

➤ **DONNE**, tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier dont la présente délibération ;

Délibération n°211262 : Reprise d'une concession abandonnée

Après avoir entendu lecture du rapport, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la Commune :

De la concession numéro **203**

Titulaire : Madame **DEMOLLE Rose**

Personnes inhumées : Madame **ROZIER née LOUP Marie Claudine**

Dans le cimetière communal de Cruzilles-lès-Mépillat, la concession a plus de trente ans d'existence. Elle a été délivrée en **1972** et la déclaration d'abandon par la famille a été actée le **19/10/2002**, soit plus de deux ans.

Dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en l'état d'abandon.

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence

Considérant qu'il n'y a pas eu d'inhumations depuis moins de 10 ans

Considérant la déclaration d'abandon de la famille depuis plus de deux ans

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

➤ **DECIDE**, de reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour des nouvelles inhumations la concession sus indiquée ;

➤ **DONNE**, tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier dont la présente délibération ;

Délibération n°211263 : Décision modificative n°2 - Budget Commune

Monsieur Dominique BOYER, explique que nous prenons une délibération car le budget était insuffisant suite à l'embauche de trois personnes.

Monsieur Dominique BOYER, maire propose au Conseil Municipal, la décision modificative ci-dessous

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		15 000,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		15 000,00 €
D 023 : Virement section investissement	15 000,00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.	15 000,00 €	
D 2135-190 : Nouveau hangar	15 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000,00 €	
R 021 : Virement de la section de fonct	15 000,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	15 000,00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **DECIDE**, d'accepter cette décision modificative n°2 ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat ;

*** Questions diverses**

- Cantine : La Préfecture demande que les élèves mangent séparément par niveau. Les repas seront servis à la salle des fêtes pour la dernière semaine de l'année. Nous sommes à la recherche d'une personne disponible de 11h30 à 13h00 pour la surveillance de la cantine.
- Transport : pour une demande d'arrêt, il faut faire une demande sur le site de la Région.
- Bon naissance et colis personnes âgées : neuf parents sont venus pour les bon naissance. Les bons naissance non distribués sont disponible au secrétariat de la Mairie. Concernant les colis personnes âgées, toutes les personnes sont venues.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 6 janvier 2021 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,
Le 9 décembre 2021
Le Maire,
Dominique BOYER



